

Concours « Testez votre concept »
- Conditions Générales de Participation

Le présent concours intitulé « Testez votre concept » (« Concours ») est organisé par [la SEM Paris Commerces, 7 avenue de la République, 75011 Paris, France] (« Organisateur »). En soumettant une candidature (« Participation »), les participants (« Participant(s) » ou « Vous ») acceptent d'être liés par les présentes conditions générales (« Conditions Générales »). AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER. TOUTEFOIS, UNE CONNEXION INTERNET EST NÉCESSAIRE.

1. Ce Concours est basé sur les compétences et se déroule en collaboration avec VistaPrint (« VistaPrint »), qui finance une partie du prix, tel que défini à la section 7 ci-dessous. Pour participer, Les Participants doivent présenter leur entreprise en répondant aux questions du formulaire de candidature disponible sur le site web de l'Organisateur. Chaque Participant est limité à une seule Participation. En cas de Participations multiples, seule la première Participation sera prise en compte.
2. Le Concours débutera le **13/01/2025** et prendra fin le **31/01/2025 à 23h59 CET** (la « Date de clôture »). La Participation au Concours est exclusivement possible via le lien suivant : [\[https://www.pariscommerces.fr/actualites/concours-ouvrez-votre-boutique-ephemere-testeur-de-commerce\]](https://www.pariscommerces.fr/actualites/concours-ouvrez-votre-boutique-ephemere-testeur-de-commerce). Toute autre méthode de Participation effectuée en répondant directement à cette page de Conditions générales ne sera pas acceptée. Toutes les candidatures doivent contenir toutes les informations requises comme indiqué dans le formulaire de candidature sur le site web de l'Organisateur. Toute candidature incomplète sera automatiquement disqualifiée. Tous les Participants doivent soumettre UNIQUEMENT leurs réponses. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure toute Participation jugée inappropriée, frauduleuse ou associée à un comportement contraire aux présentes conditions.
3. Un (1) Gagnant (le « Gagnant ») sera sélectionné par un comité indépendant (le « Jury ») à sa seule discrétion, après la Date de clôture. La sélection se fera sur la base de critères tels que les compétences, la créativité et l'originalité du projet présenté. Le projet devra être innovant et distinctif dans sa présentation. La sélection du Gagnant se fera sans intervention du hasard. Les Participations reçues après la Date de clôture du Concours seront considérées comme nulles et non recevables.
4. La décision de l'Organisateur concernant tout aspect du Concours est définitive et contraignante pour tous les Participants. Aucune correspondance ne sera échangée à ce sujet.
5. Le Concours est ouvert exclusivement aux résidents légaux de France, âgés de 18 ans ou plus, répondant aux critères suivants :
 - Entreprises domiciliées en France, disposant d'un compte bancaire professionnel et respectant les normes juridiques en vigueur.
 - Ne faisant pas l'objet d'une procédure d'insolvabilité, d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation ou de toute autre procédure connexe ou similaire.

- Statut : Entreprises ayant déjà créé leur activité depuis au moins 6 mois (exemple : entreprise ou auto-entrepreneur).
- Effectif : Entreprises comptant de 1 à 10 salariés.
- Activité : Tous types d'activités, avec une préférence pour les projets responsables, durables, et valorisant des produits fabriqués en France. Seules les activités de restauration et de petite restauration sont exclues.

Les employés, responsables et directeurs de l'Organisateur et de VistaPrint, ainsi que leurs sociétés mères, filiales et affiliés au sein du groupe Cimpress plc (les « Affiliés »), sont exclus de toute participation à ce Concours. Cette exclusion s'applique également à tout contractuel, ainsi qu'à tout membre de leur famille immédiate (c'est-à-dire parent, frère, sœur, enfant ou petit-enfant) ou à toute personne résidant dans le même foyer que l'une des personnes susmentionnées. Par ailleurs, toute personne directement impliquée dans l'organisation ou la gestion de ce Concours pour le compte de l'Organisateur ou de VistaPrint est également inéligible à la Participation ou à l'attribution d'un Prix (le « Prix »).

6. Aucun remboursement ne sera accordé pour les dépenses engagées dans le cadre de la participation au Concours, y compris les frais liés à l'utilisation d'Internet.
7. Un (1) Prix sera attribué au Gagnant, comprenant :
 - La location gratuite de l'espace Testeur de commerce pendant 15 jours (du 31 mars au 14 avril 2025), d'une valeur de jusqu'à 2 000 €, offerte par l'Organisateur. (Les charges d'eau et d'électricité, estimées à environ 200 €, resteront à la charge du lauréat.).
 - Une dotation d'un montant de jusqu'à 3 000 €, offerte par VistaPrint, afin de soutenir le développement de l'entreprise.
 - Un bon d'achat de jusqu'à 500 €, offert par VistaPrint, à utiliser sur www.vistaprint.fr pour les besoins de communication et de branding.
 - Une campagne de communication d'une valeur de jusqu'à 2 000 €, comprenant des actions sur les réseaux sociaux, des relations presse et d'autres dispositifs médiatiques pour promouvoir l'entreprise du Gagnant.

Ces éléments constituent collectivement le « Prix ».

Le Prix n'inclut pas les frais de voyage ou d'hébergement. Pour bénéficier des supports de communication et de branding, le Gagnant devra créer un compte sur le site français de VistaPrint, www.vistaprint.fr. Si le montant de votre commande de supports imprimés est inférieur au montant maximal alloué pour les besoins de communication et de branding, aucune différence ne sera remboursée ni versée en espèces ou sous forme de crédits. Si le montant de votre commande en ligne dépasse la valeur allouée, vous pourrez compléter le paiement avec un autre mode de règlement. Le Prix est non remboursable, non échangeable contre des espèces, et non transférable à un tiers.

8. Le Prix est strictement non transférable, non remboursable et ne peut être échangé contre des espèces, en totalité ou en partie. En cas de circonstances imprévues, l'Organisateur se réserve le droit de substituer le Prix par une récompense de valeur égale ou supérieure. Toutes les taxes applicables, conformément à la législation en vigueur, sont de la seule responsabilité du Gagnant. Il

est recommandé au Gagnant de consulter un conseiller financier indépendant avant d'accepter le Prix, afin de comprendre les implications fiscales éventuelles.

9. Le Jury sélectionnera 5 finalistes, qui présenteront leur projet au Jury en visioconférence entre le 17 et le 28 février 2025. À l'issue de cette période, le Gagnant sera annoncé. Le Gagnant sera informé via le canal de communication renseigné lors de sa Participation (par exemple, e-mail et/ou téléphone) (la « [Notification de Prix](#) »). Le Gagnant disposera d'un délai de 48 heures à compter de la date et de l'heure de la Notification de Prix pour réclamer son Prix. Sur demande de l'Organisateur, le Gagnant doit envoyer toute information supplémentaire jugée nécessaire à l'attribution du Prix. Si le Gagnant ne répond pas à toutes les conditions d'éligibilité, n'a pas respecté les présentes Conditions générales, ne peut pas être contacté, ne répond pas sous 48 heures à partir de la date/l'heure de la Notification du Prix, et/ou la Notification du Prix ne parvient pas à être envoyée, ledit Gagnant renoncera à son droit de réclamer ou de recevoir le Prix, et un gagnant de remplacement sera sélectionné selon les mêmes critères de sélection.

Le Gagnant pourrait également être tenu de signer, lorsque la loi le permet, une déclaration sur l'honneur d'éligibilité, une décharge de publicité et une décharge de responsabilité. À défaut de se conformer à cette exigence, le Prix sera annulé et un autre gagnant sera désigné.

10. Le Gagnant sera annoncé, et son nom ainsi que ses commentaires seront publiés sur le site de l'Organisateur. Le Gagnant accepte de prendre part, de manière raisonnable, à des activités promotionnelles liées au Concours et autorise l'Organisateur ainsi que VistaPrint et ses Affiliés à utiliser son nom et les commentaires associés à sa participation au Concours et/ou au Prix à des fins de promotion, marketing et publicité dans tout média, à l'échelle mondiale, sans préavis et sans compensation.
11. En prenant part à ce Concours, tous les Participants consentent à ce que leurs données à caractère personnel soumises dans le cadre de leur participation soient collectées, stockées et utilisées par l'Organisateur aux fins spécifiques de la gestion du Concours. Ces données personnelles seront utilisées uniquement dans le but d'administrer la promotion, d'attribuer le Prix et de promouvoir le Concours, conformément à la législation locale en vigueur en matière de protection des données, ainsi qu'à la [politique de confidentialité et de cookies de l'Organisateur](#). Les Participants acceptent également que l'Organisateur puisse partager leurs informations personnelles avec VistaPrint, dans le cadre de la gestion du Concours et de l'attribution du Prix. L'Organisateur et VistaPrint sont autorisés à utiliser ces informations concernant le Concours, la participation et/ou le Prix à des fins de promotion, marketing et publicité future, dans tout média et à travers le monde, sans préavis, à perpétuité et sans compensation supplémentaire (« Promotion du concours »). VistaPrint agira en tant que responsable indépendant du traitement des données pour les informations personnelles reçues de l'Organisateur ou collectées directement auprès des Participants, dans le cadre de l'administration du Prix et des promotions associées au Concours. Si nécessaire, les informations peuvent être divulguées aux autorités compétentes conformément aux obligations légales, aux Affiliés de l'Organisateur ou VistaPrint ou aux tiers responsables de l'organisation du Concours.
12. L'Organisateur, y compris ses Affiliés et agences, décline toute responsabilité pour les Participations perdues, endommagées ou tardives, quelle qu'en soit la cause. Cela inclut, sans s'y limiter, les pannes de réseau, les défaillances du système, les problèmes informatiques ou de télécommunication, ainsi que toute autre anomalie technique, qu'il s'agisse de matériel, de code de programmation, de bases de données ou de logiciels utilisés dans le cadre du Concours.

13. Sauf en cas de décès ou de blessure corporelle causés par une négligence de l'Organisateur, et dans les limites permises par la loi, ni l'Organisateur, ni VistaPrint, ni aucun de leurs Affiliés ne peuvent être tenus responsables de (que ce soit en matière de responsabilité délictuelle, contractuelle ou autre) : toute perte, tout dommage ou toute blessure subis par le Participant et/ou un tiers, ou affectant des biens appartenant au Participant ou à un tiers, en lien avec le Concours et/ou le Prix (y compris la réception ou l'utilisation du Prix par le Gagnant), quelle qu'en soit la cause. ; ou de toute perte de profit, perte d'utilisation, perte d'opportunité commerciale ou de toute perte indirecte, économique ou consécutive, quelle qu'en soit la cause.
14. L'Organisateur se réserve le droit de retirer ou modifier le présent Concours à tout moment et sans préavis, en cas de circonstances imprévues indépendantes de sa volonté raisonnable.
15. Si l'une des présentes Conditions générales est ou devient invalide, cela n'affectera pas la validité des autres Conditions générales.
16. Les présentes Conditions générales sont régies par la loi française, et les parties acceptent de se soumettre à la juridiction exclusive des tribunaux de Paris.